

Le sept novembre deux mil vingt-trois à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie sous la présidence d'Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia
Mrs CORROYER Guillaume, GUILLE Bertrand et MARTINEZ Louis-José

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mr LOYAU Éric.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mr ARNOULD Maxence par courrier reçu le 12 octobre 2023.

- **Désignation d'un représentant suppléant de la commune au sein du Syndicat FLAMM**

Suite à la démission de Maxence ARNOULD, nous devons désigner un représentant suppléant au sein du Syndicat FLAMM.

Pour rappel le représentant titulaire est Eric LOYAU qui est également le Président du Syndicat.

Décision :

Suite à la démission de Maxence ARNOULD, le conseil municipal décide de proposer à la Communauté de Communes Sud Sarthe pour siéger au Syndicat FLAMM en tant que suppléant Mr PORTEBOEUF Joël.

- **Composition des commissions communales**

Suite à la démission de Maxence ARNOULD, il faut revoir les commissions communales dont il faisait partie.

CCAS + Banque alimentaire
<u>MARCHAND Maëlle</u> PAPIN Cécilia ARNOULD Maxence - Non remplacé BLOT Florence LEPLET Marie-Claire
FINANCES

LOYAU Eric

CORROYER Guillaume

MARTINEZ Louis-José

GUILLE Bertrand

BÂTIMENTS - VOIRIE - CHEMINS - SIGNALISATION

PORTEBOEUF Joël

LOYAU Eric

CORROYER Guillaume

MARTINEZ Louis-José

~~ARNOULD Maxence~~ - Non remplacé

GUILLE Bertrand

CULTURELLE - SPORT- FETES ET CEREMONIES

~~ARNOULD Maxence~~ - BLOT Florence

MARCHAND Maëlle

~~BLOT Florence~~ - PAPIN Cécilia

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE - ENVIRONNEMENT

PAPIN Cécilia

PORTEBOEUF Joël

CORROYER Guillaume

GUILLE Bertrand

LEPLET Marie-Claire

BLOT Florence

COMMUNICATION

LEPLET Marie-Claire

PAPIN Cécilia

MARCHAND Maëlle

CIMETIERE

LEPLET Marie-Claire

BLOT Florence

Maxence faisait aussi partie de la commission Développement Culturel – Soutien aux associations culturelles et Sportives de la CCSS => Il ne sera pas remplacé dans cette commission.

- **Devis Aménagement accès espace Socioculturel**

Mise en accessibilité PMR de l'Espace Socioculturel par l'entrée principale.

<i>Frais de déplacement matériels, implantation et signalisation</i>	F	1	150.00	150.00
<i>Fourniture et pose de bordures P1 scellées dans le béton</i>	ml	11.500	66.95	769.93
<i>Nivelage, reprofilage, mise en forme de l'empierrement existant y compris compactage</i>	m ²	39	7.70	300.30
<i>Réalisation d'un enrobé à chaud 0/8 noir (150 kg/m²)</i>	m ²	39	48.45	1 889.55
<i>NOTA : La présence de pyrite est potentiellement possible dans les matériaux lors de la fabrication des enrobés. En aucun cas la Sté BARDET TP, ne peut être responsable de réclamations résultant de ce sulfure naturel de fer. Ci-joint fiche "guide d'utilisation et d'entretien de l'ouvrage"</i>				
<i>Conditions particulières sur la réalisation des enrobés: La présente offre est établie sans pouvoir tenir compte de l'ensemble des conséquences, notamment économiques, résultant de la survenance soudaine de la crise géopolitique que nous traversons et du "choc énergétique" en cours, dont l'évolution est imprévisible. Nos prix sont fixés au regard de la connaissance que nous avons à ce jour de la disponibilité et du cours des différentes énergies et des matières premières nécessaires à l'exécution du marché et à la fabrication des matériaux devant être mis en oeuvre. Nos coûts sont donc exposés à une très forte volatilité et nous avons des incertitudes quand à la disponibilité prochaine des différents approvisionnements. Des adaptations en cours d'exécution pourront s'avérer nécessaires.</i>				

Total Hors Taxes €	3 109.78
TVA à 20.00 %	621.96
Total T.T.C. €	3 731.74

Décision :

Il n'est pas pris de décision. Voir pour négocier le prix.

- **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Sur proposition de Madame l'inspectrice des finances publiques par courrier explicatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice	Référence	Montant en €
2005	9000610000	45.73
2011	R-0-17	79.05
2009	T-149	461.59
2010	R-1-18	59.47
2010	T-114	789.13
2010	T-84	128.98
2009	T-125	3.00
2007	9000530000	50.04
2006	9000480000	44.90
2011	R-0-47	0.02
2005	9000610000	51.73
2006	9000480000	45.73
2007	9000530000	50.53
2008	R-1-49	45.73
2008	R-1-53	45.73
2011	R-0-65	11.72
2012	R-1-63	23.08
2005	9000610000	45.73
2019	T-179	27.25
2008	R-1-75	45.73
2004	9000590000	45.73
2008	R-1-84	45.73
2015	T-230	19.00
2006	9000480000	3.54
2007	9000530000	5.89
2018	T-143	219.53
2018	T-147	60.01
2018	T-148	110.01
2018	T-149	91.19
2018	T-150	18.83
2019	T-86	206.90
2019	T-87	206.90
2019	T-88	304.90
2019	T-89	304.90
2005	9000610000	45.73
2015	T-165	20.18
2017	T-112	20.16
2019	T-210	39.10
	TOTAL	3823.10

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 823.10 euros.

Article 3 : DIT que les crédits inscrits en dépenses, au compte 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune sont de 1000 €

Article 4 : DIT que les crédits à hauteur de 2 823.10 € seront inscrits au budget 2024.

- **Subvention aux associations**

Association	Subvention 2022	Subvention 2023

Croix Rouge Le Lude	100.00	100
Génération Mouvements	100.00	100
Amicale pompiers	360.00	300
Musique	360.00	300
Anciens combattants	100.00	100
Boule de Fort	100.00	100
Amis du Sivos de la Fare	100.00	100
JSA	100.00	100
Resto du Cœur	100.00	100
Abordage		100
TOTAL	1420.00	1400.00

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions communales 2023 comme suit :

Association	Subvention 2023
Croix Rouge Le Lude	100.00
Génération Mouvements	100.00
Amicale pompiers	300.00
Musique	300.00
Anciens combattants	100.00
Boule de Fort	100.00
Amis du Sivos de la Fare	100.00
JSA	100.00
Resto du Cœur	100.00
Abordage	100.00

● Points sur les différentes commissions communales

- CCAS + Banque alimentaire (Maëlle) :
Collecte nationale les 24 et 25 novembre : permanences à Intermarché Le Lude, qui peut tenir une permanence ?
Réunion épicerie solidaire le 7/12
- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) :
- Culturelle - Sport- Fêtes et Cérémonies :
Cérémonie du 11 novembre à 12h au Monument aux Morts. Reçu une circulaire du secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants pour que le Bleuets de France soit porté aux cérémonies du 8 mai et du 11

novembre par les autorités civiles et militaires. Nous avons fait l'achat de pins Bleuets de France. Vous pouvez l'acheter pour le prix de 9€ ou alors nous vous le mettons à disposition pour chaque défilé.

Repas des aînés du 11 novembre, 30 inscrits, élus compris, vu le nombre, aura lieu dans la salle de restaurant de La Bonne Tablée

Cérémonie du 3 décembre : prévoir le vin d'honneur + fleur pour dépôt de gerbe

Sainte Barbe le 9 décembre : prévoir le vin d'honneur

Marché de Noël des écoles le 16 décembre

Date des Vœux du Maire à confirmer : 6/01 à 17h =) commander des galettes à la boulangerie de Château la Vallière

Reçu 150 € de l'Association du comice cantonal pour la confection du char lors du comice de La Bruère.

- Embellissement de la commune- Environnement (Cécilia) :
Grand déstockage chez Leblanc illuminations le Mercredi 22/11 de 10h à 18h. Budget max : 1 000 € TTC
- Adressage : Publié sur la base de données
- Communication (Marie-Claire) :
- Cimetière (Marie-Claire) :

● **Point sur les différentes commissions extérieures**

- Syndicat d'eau de Chenu
- Sivos de la Fare :
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM

● **Divers**

Prochaine réunion : CM spécial zones d'accélération ENR = 20/11 à 20h
CM de décembre = 19/12 à 20h